En pratique

Ai-je besoin du réseau?

L'application peut être utilisée sans réseau Internet. Les certificats de décès rédigés et validés (bouton « Envoyer ») sont alors conservés dans la section « en attente de transmission » sur l'écran d'accueil.

L'application tente de transmettre régulièrement ces certificats tant que l'application est ouverte, ou en arrière-plan. Si l'application est fermée, ouvrez-la à nouveau pour permettre la transmission des certificats.

Comment savoir que le certificat a bien été transmis ?

Pour confirmer la transmission (et la réception) du certificat un mail est transmis sur votre adresse mail MSSanté. Ce mail contient le numéro du certificat (NNC) à communiquer, si besoin, aux opérateurs funéraires, aux tiers ou aux OPJ.

- Créez une adresse mail MSSanté : voir « Guide de première utilisation de l'application mobile »
- Enregistrez votre adresse mail dans CertDc Web : https://sic.certdc.inserm.fr/
- Cliquez sur « Paramètres personnels » dans le menu de haut de page « Espace Professionnel ».
- Saisissez votre adresse e-mail MSSanté dans le champ réservé, puis validez.

Comment obtenir la rémunération suite à la rédaction d'un certificat ?

Si le certificat de décès a été rédigé selon les conditions définies dans le décret du 10 mai 2017, vous pouvez obtenir une rémunération en envoyant une attestation sur l'honneur à votre CPAM. Cette attestation est automatiquement transmise à votre adresse MSSanté dans le mail évoqué ci-dessus.

Comment modifier le certificat de décès ou imprimer le volet administratif ?

- Connectez-vous sur <u>https://sic.certdc.inserm.fr/</u>.
- Cliquez sur « Gérer les certificats en cours » dans le menu « Espace Professionnel » de haut de page.
- Les certificats sont conservés ici pendant 96 heures après leur date de validation.



Lors de la consultation dans CertDc, si vous avez plusieurs profils, pensez à vérifiez que le profil correspond à celui utilisé sur l'application mobile

Une question, un problème, un service, des assistances dédiées disponibles 5j/7 de 8h à 18h

- Pour le site internet CertDc et l'application mobile :
 - Tel: 01 49 59 19 37
 - Mail: certdc.cepidc@inserm.fr
- Pour la création du compte de messagerie MSSanté :
 - https://cms.mssante.fr/formulaire-contact ou 3657



Certification électronique des décès

Comment rédiger un certificat de décès au moyen de l'application mobile CertDc

L'application mobile CertDc est destinée aux médecins¹ et permet la rédaction des certificats de décès depuis un smartphone.



Au préalable à l'utilisation de l'application mobile vous devez avoir « enrôlé » votre Smartphone pour des raisons de sécurité². Pour cela reportez vous au « Guide de première utilisation de l'application mobile CertDc ».

^[1] titulaires ou en formation, inscrits au tableau de l'ordre et détenteurs d'une carte CPS ou CPF ^[2] Sécurisation des données de santé conformément à la politique générale de sécurité des systèmes d'information en santé (PGSSIS)



- ► Lancez l'application sur votre smartphone...
- Puis entrez votre code confidentiel à 6 chiffres.

CertDc Pas de certifical Mes certificats validés - en attente de tra Pas de certifica Page d'accueil de CertDo (mobile enrôlé) Inserm Aide sur la page

Bouton permettant de rafraichir la page (utile si vous n'avez pas fermé l'application entre 2 consultations)

Affichage des certificats non finalisés (sortie de l'application en cours de rédaction, certificat non envoyé). Ils sont conservés 96h00 et vous pouvez les reprendre en appuyant dessus

Affichage des certificats en attente de transmission (coupure réseau, zone non couverte...). Le certificat est transmis automatiquement lorsque la connexion réseau est rétablie

Appuyez ici pour rédiger un certificat de décès.







Rédiger un nouveau certificat







Continuer la rédaction du

certificat. Dans ce cas vous

devrez impérativement vous

appuyé sur « envoyer » en fin

rendre sur CertDc web pour

administratif après avoir

de rédaction (voir page 4)

imprimer le volet

Finaliser le certificat



Optionnel mais conseillé :

La transmission du numéro du certificat (NNC) par SMS permettra au tiers d'attester de la rédaction du certificat de décès auprès de l'opérateur funéraire.

Votre numéro de portable n'est pas communiqué au tiers et aucun frais n'est associé à ce service.

Si vous avez plusieurs lieux d'exercice vous cochez celui qui correspondant à la circonstance de votre déclaration

Ces profils sont gérés dans l'application CertDc Web soit par vousmême dans le cadre d'un exercice libéral soit par le référent de l'établissement dans lequel vous exercez.

Validez le certificat et transmettre automatiquement :

- Le volet administratif à la mairie du lieu de décès (lorsque reliée) et aux opérateurs funéraires habilités
- ► Le volet médical au CépiDc (INSERM)

Enregistrement des données

Vous pouvez sortir de l'application à tout moment sans perte des données saisies (appel, messagerie...). Lorsque vous revenez dans l'application, il se peut que vous soyez obligé de rafraichir la page (Cf. page 1) Si vous fermez l'application, le rafraichissement est automatique.

Le certificat est systématiquement conservé dans les brouillons pendant 96h.

Perte du code confidentiel

En cas de perte du code confidentiel pour accéder à l'application mobile CertDc, il est obligatoire de :



- Désinstaller l'application puis de l'installer à nouveau
- Enrôler à nouveau votre mobile dans l'application CertDc Web *Cf.* « *Guide première utilisation de l'application mobile CertDc* »